

## COMPTE RENDU Conseil Municipal du 21/02/2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mme DARGERÉ Evelyne, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, SIMON Serge

**Ayant donné procuration** : Mme LEBLOND Valérie à M. CHOFFY Patrick

**Absent(s)** : Mme LAVANNE Faosat, M. MORCHOISNE Laurent

Mme LEBLOND Valérie est arrivée à 19h15.

**A été nommée secrétaire** : M. DRAPPIER Ludovic

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 11/02/2022 - **Date d'affichage** : 11/02/2022

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture le 22/02/2022 et publication ou notification du 22/02/2022.

Début de séance à 18h30 – Fin de séance à 19h30.

### **SOMMAIRE**

- DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC
- AUTORISATION DE PAYER EN INVESTISSEMENT SUR 2022 A HAUTEUR DE 25% DES CREDITS VOTES EN 2021 - CHAPITRE 20
- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

### **2022-07 - DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC**

Après exposition du projet de construction d'un bâtiment public (nouvelle Mairie et salle communale), Monsieur le Maire indique qu'il faut une nouvelle fois refaire la délibération pour la demande de subvention. L'estimation totale du projet est de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC.

Le plan de financement sera établi sur 3 ans afin de répartir les demandes de subvention et l'autofinancement de la commune. Les dépenses générées seront inscrites en investissement au budget communal 2022, les subventions apparaîtront en recettes d'investissement.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération 2022-004
- **ADOpte** le projet d'aménagement d'un bâtiment public pour un montant total de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC
- **APPROUVE et ADOpte** le plan de financement suivant :
  - Dépenses
    - Tranche 1 / 2022 ..... 267 788.75 € HT
  - Recettes
    - Subvention Préfecture dans le cadre de la DETR / DSIL - 40% - .....107 115 € HT
    - Subvention Département du Loiret - 40 % .....107 115 € HT
    - Autofinancement de la commune - 20 % ..... 53 558 € HT

A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

## **2022-08 - AUTORISATION DE PAYER EN INVESTISSEMENT SUR 2022 A HAUTEUR DE 25% DES CREDITS VOTES EN 2021 - CHAPITRE 20**

Afin de gérer au mieux les crédits budgétaires d'investissement pour débuter 2022, Monsieur le Maire propose de faire une délibération permettant de mandater en investissement à hauteur de 25% des crédits votés en 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater en investissement à hauteur de 25% des crédits votés en 2021, afin de payer les factures d'investissement 2022 en attendant le vote du budget :  
---Chapitre 20
  - Crédits votés en 2021 = 97 320 €
  - 25 % : 24 330 €

*A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

## **2022-09 - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE - REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un lotissement communal en vue de favoriser l'attractivité de la commune ainsi que l'accession à la propriété des nouveaux habitants, situé dans la zone AU du PLU. Les terrains sont en cours d'acquisition en partie.

Il souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe. Il expose que désormais, les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur la création de ce budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de créer au 21 février 2022 un budget annexe, pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé « Lotissement des 4 Vents » et son assujettissement à la TVA.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à défaut à la 1ère Adjointe pour signer l'acte notarié de dépôt de pièces du lotissement.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à défaut à la 1ère Adjointe pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget.

*A l'unanimité (pour : 9 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

En mairie, le 25/02/2022

Le Maire  
Patrick CHOFFY

